

## **BTSA Aquaculture par apprentissage**

L'apprentissage est un des piliers de la formation professionnelle. Il ouvre aujourd'hui dans le domaine l'aquaculture, une nouvelle voie de réussite pour les jeunes et pour les entreprises.

Depuis 2002, et en collaboration avec le CFA Jules Rieffel de St Herblain, le Lycée Professionnel Olivier GUICHARD recrute chaque année, 16 futurs techniciens supérieurs motivés par la voie de l'apprentissage en aquaculture.

Le BTSA Aquaculture est un diplôme de niveau III (bac + 2) du Ministère de l'Agriculture.

Les apprentis suivent rythme de l'alternance qui répond aux objectifs pédagogiques de la formation et essaie de respecter aux exigences du calendrier de l'activité aquacole (saisonnalité des ventes, pêche d'étang, reproduction artificielle...).

Chaque promotion suit un calendrier de l'alternance proposé par l'équipe pédagogique. Le rythme d'alternance proposé est de l'ordre de 4 semaines de cours au lycée et de 4 semaines de travail en entreprise.

### **Conditions d'admission :**

Admission sur dossier et après signature d'un contrat d'apprentissage avec une entreprise du secteur de la production aquacole.

Les candidats sont âgés de moins de 26 ans et titulaires de :

- bac général (S ou STAE)
- bac professionnel « Productions aquacoles » ou « cultures marines »
- une expérience professionnelle
- un diplôme équivalent validé

### **Les métiers concernés en BTSA Aquaculture**

Les techniciennes et les techniciens supérieurs en productions aquacoles peuvent se trouver assez souvent en liaison avec l'étranger dans des programmes et des actions de coopération technique de production ou d'échanges commerciaux.

Les compétences nécessaires pour exercer ces différents métiers de l'aquaculture reposent sur celles d'un (e) producteur (trice) professionnel (le) capable de produire une espèce aquatique ou de combiner plusieurs productions aquacoles (animales et/ou végétales) et de conduire des systèmes complexes de production, fiables, pour produire en quantité et de « qualité » définies, économiquement rentables, parfaitement positionnés dans des filières professionnelles et commerciales, respectueux des réglementations, de l'environnement et de la sécurité alimentaire.

Les « sciences et techniques du vivant », les cadres réglementaires ainsi que les logiques de « développement durable » sont fortement structurantes dans le développement de l'activité aquacole et des compétences.

Les titulaires d'un BTSA « aquaculture », peuvent exercer différents métiers regroupés selon les grands secteurs d'activité : pisciculture marine, pisciculture continentale, aquariophilie, pêche professionnelle en eau douce, conchyliculture, carcinoculture (crustacés), algoculture.

L'intérêt principal de prendre la mesure de cette diversité de métiers, d'emploi et de postes de travail, est certainement de souligner qu'ils peuvent également être associés entre eux en fonction des systèmes de production choisis par les entreprises, les structures de production ou des organismes d'expérimentation et de développement.

### **Des situations professionnelles diversifiées :**

- Action commerciale : directement engagée dans la mise en marché destinée à valoriser les productions par l'abattage et les livraisons dans des conditions optimum.

Les emplois peuvent concerner un travail « d'administration ou de gestion des productions » mais le plus souvent ils imposent aussi une présence effective sur le terrain et la participation physique aux gestuelles, travaux et activités sur les sites de production, au niveau de la conduite de systèmes mécanisés, de structures techniques et électrotechniques ou automatisés, des moyens de transport et de manutention des intrants et produits.

Ainsi les BTSA option « aquaculture » sont susceptibles de se trouver en différentes positions institutionnelles autres que la seule entreprise de production, par exemple en :

- organisations professionnelles,
- structures de formation,
- structures publiques et parapubliques en lien avec le secteur,
- secteurs de l'approvisionnement,
- entreprises de transformation de produits aquacoles,
- services liés à l'aquaculture de forme associative ou de collectivités locales,
- entreprises de collecte et du négoce,
- entreprises de commercialisation de produits de l'aquaculture,
- structures d'observation et de protection des milieux aquatiques, organismes de contrôle et de veille sanitaires, organismes d'expérimentation et de recherche.

### **Référentiel de formation :**

Architecture de la formation : 1400 heures sur deux ans

La formation est organisée en modules, structurée en deux domaines d'enseignements auxquels s'ajoutent un module d'accompagnement au projet personnel et professionnel, un module d'initiatives locales, des périodes de stages et des activités pluridisciplinaires.

*L'accompagnement au projet personnel et professionnel* est une aide à la maturation du projet personnel et professionnel de l'étudiant pour affiner ses choix à l'issue de la formation et favoriser son insertion. Tout au long de la formation, il est essentiel d'accompagner ce processus long et de stimuler la réflexion préalable à ces choix.

### **Domaine « Ouverture sur le monde : compréhension des faits économiques, sociaux et culturels ; information, expression et communication »**

Il regroupe quatre modules M21, M22, M23 et M31 et constitue un tronc commun à toutes les options du BTSA.

Les enseignants des disciplines concernées (français, documentation, sciences économiques et sociales, éducation socioculturelle) organisent ces activités pluridisciplinaires de façon à croiser les approches méthodologiques et culturelles :

- méthodologie de l'information : a minima une revue de presse accompagnée d'autres activités de veille documentaire...
- activités favorisant l'ouverture sur le monde : visites, interventions, mini-projets de communication...

Toutes ces activités s'appuient sur les thèmes socio-économiques et culturels au programme.

Le module M31 d'éducation physique et sportive, partie intégrante de la formation, contribue par la pratique d'activités physiques à la formation physique, sociale, professionnelle et culturelle des étudiants.

### **Domaine professionnel**

Pour l'option « aquaculture », il regroupe dix modules spécifiques qui visent à acquérir les connaissances scientifiques, techniques, économiques et réglementaires liées au secteur professionnel.

Les objectifs 1 et 2 du module M41 (traitement de données) ainsi que les objectifs du module M42 (technologies de l'information et du multimédia) sont communs à toutes les options du BTSA.

Les objectifs 3 du module M41 (traitement de données) sont spécifiques à l'option « aquaculture ».

Le module M61 de stage(s) constitue un élément essentiel de formation en milieu professionnel.

*Le module M71 d'initiatives locales (MIL)* peut être scindé, avec un minimum de 40 heures par MIL.

## **Objectifs et contenu de la formation :**

### **La formation au Lycée Professionnel Olivier GUICHARD :**

Lycée Professionnel de Guérande dispense à l'apprenti BTSA, 1400 heures de formation générale et technologique sur 2 ans.

En BTSA Productions aquacoles par apprentissage, le programme de formation par modules pluridisciplinaires et l'examen final sont identiques à celui du BTSA Productions aquacoles en formation initiale à temps plein.

L'architecture du BTSA Productions aquacoles par apprentissage est organisée sur 40 semaines de formation au lycée ( 1 400 h) soit 20 semaines par an de 35 h de cours hebdomadaires.

### **La formation en entreprise :**

L'apprenti BTSA est présent 52 semaines en entreprise pendant ses deux années de formation (voir calendrier de l'alternance).

Le Lycée Professionnel de Guérande assure la coordination entre l'enseignement qu'il dispense et la formation assurée par l'entreprise.

Il s'agit pour l'entreprise, d'assurer une formation pratique en aquaculture à l'apprenti, en lui confiant des tâches ou des fonctions s'inscrivant dans le cadre de la progression annuelle élaborée en commun avec Le Lycée Professionnel de Guérande.

En liaison avec l'équipe pédagogique, le maître d'apprentissage remplissant les conditions de compétences requises contribue à l'acquisition par le jeune des compétences nécessaires à l'obtention du diplôme de BTSA Productions aquacoles.

## **Délivrance du diplôme de BTSA Aquaculture**

L'examen conduisant à la délivrance du diplôme de BTSA Aquaculture comporte 2 groupes d'épreuves. Chaque groupe rassemble la moitié du total des coefficients (40).

Evaluation : 50% en contrôles en cours de formation 50% en épreuves terminales

Les épreuves terminales sont constituées de :

1 Epreuve écrite en français et économie : coef 5

1 EPI (Professionnel) : coef 7

1 Rapport de stage : coef 8

## **Stage complémentaire à la formation d'un apprenti en entreprise**

Afin d'augmenter les chances de réussite à l'examen et conformément à la convention du travail prévoyant d'assurer un complément de formation aux apprentis (décret n° 98/888 du 5 octobre 1998), il est conseillé à votre apprenti(e) d'effectuer 2 à 4 semaines de stage dans une entreprise ayant une activité différente de celle où travaille l'apprenti.

## **Aspects réglementaires du contrat d'apprentissage**

<http://www.travail-solidarite.gouv.fr/informations-pratiques/fiches-pratiques/contrats-travail/contrat-apprentissage.html>

## **Les obligations mutuelles :**

L'employeur doit assurer ou faire assurer à l'apprenti une formation méthodique et complète conduisant au diplôme en lui confiant des tâches ou des postes en relation directe avec la formation prévue au contrat, et Respecter la législation du travail

L'apprenti (e) doit effectuer le travail qui lui est confié dans l'entreprise, suivre les cours théorique et

pratiques assurés par le CFA de Guérande, et se présenter à l'examen prévu en fin de contrat.

Le salaire versé par l'apprenti :

Le salaire de l'apprenti(e) est calculé selon un pourcentage du SMIC. Ce pourcentage varie selon l'âge de l'apprenti (e) et l'année de l'apprentissage.

La durée du contrat - les congés - les horaires :

La durée du contrat est fixée à deux ans. La période d'essai est de deux mois à partir de la date de la signature du contrat de travail.

Les horaires : l'apprenti(e), comme tout salarié, travaille actuellement selon la réglementation en vigueur sauf dérogations accordées par l'inspecteur du travail. Le temps passé au CFA compte comme temps de travail. (35 heures de cours hebdomadaires)

Les congés : Ils sont de cinq semaines par an comme pour les autres salariés de l'entreprise.

### **Rôles et compétences du maître d'apprentissage**

Le maître d'apprentissage assure le suivi du parcours de formation de l'apprenti en entreprise aquacole. Ce travail est réalisé en étroite collaboration avec l'équipe pédagogique du Lycée professionnel de Guérande. Dans le cadre d'un véritable dispositif tutorial, chaque partie doit s'interroger régulièrement en commun, sur les progrès de l'élève apprenti.

### **Rôles du Lycée Professionnel Olivier Guichard et du CFA Jules Rieffel de Saint Herblain**

Le LP assure la formation pédagogique (structures, emploi du temps, enseignants, gestion du budget...) ainsi que la coordination entre l'enseignement qu'il dispense et la formation assurée par l'entreprise.

Le CFA assure le suivi administratif de l'apprentissage (contrats, budget, inscription à l'examen...). Une annexe du CFA Jules Rieffel de St Herblain est présente dans les locaux du LPE de Guérande.

### **Relations entre le LP - CFA de Guérande et le maître d'apprentissage**

Le suivi du travail et du comportement de l'apprenti en entreprise

Dès son entrée dans la formation, l'apprenti(e) se voit attribuer des formateurs référents (tuteurs). Leur rôle est d'être les interlocuteurs privilégiés de l'apprenti et du maître d'apprentissage.

Durant les deux années de formation, les formateurs référents prendront régulièrement contact le chef d'entreprise et réaliseront dans la mesure du possible, une ou plusieurs visites dans l'entreprise afin d'évaluer en commun le travail de l'apprenti.

Evaluation du travail en entreprise :

Le travail de l'apprenti en entreprise est évalué (une fois par an) et la note moyenne finale – attribué par le maître d'apprentissage et le tuteur – rentre en compte pour l'attribution du diplôme. Cette note compte dans la moyenne des Contrôles en cours de formation (Epreuve du 2ème groupe – 50% du diplôme)

### **Voyage d'étude et travaux pratiques :**

*Chaque année un voyage d'étude*, le plus souvent à l'étranger, a lieu au cours des deux années de formation.

Ce voyage s'inscrit en partie dans le module M11.

Le voyage d'étude permet à l'étudiant de :

- s'enrichir et de s'ouvrir à d'autres cultures sur le plan humain, linguistique et professionnel
- développer ses capacités d'intégration en milieu professionnel
- développer son aptitude au travail en équipe
- découvrir d'autres pratiques professionnelles aquacoles
- appréhender la dimension éthique et environnementale des systèmes de production aquacole.

Des journées de travaux pratiques et sorties de terrain (visites d'entreprises) ponctuent également la

formation et permettent de compléter les expériences des apprentis dans d'autres domaines aquacoles. Vous pouvez visiter les sites des blogs réalisés par les apprentis des promotions BTSA précédentes :

<http://btsaquaguerande.canalblog.com/>

<http://pgarsi.canalblog.com/>

### **Que faire après un BTSA Aquaculture ?**

Après l'obtention du BTSA Aquaculture, certains étudiants peuvent poursuivre des études.

Après une (des) formation (s) complémentaire (s) de type « certificat de spécialisation ou des qualifications de niveau 2 », les BTSA peuvent accéder à des emplois de la vente, de la commercialisation des productions (produits frais, produits transformés, valorisation touristique,...) ou de responsables en logistique.

La qualification du BTSA spécialisé en « aquaculture » conduit les titulaires à adopter différentes postures de type : coordination, conseil, contrôle, management, gestionnaire, commerciale, opérateur de production, manutention, en fonction des métiers, des emplois et des situations de travail.

Il existe d'autres voies de poursuites d'études possibles :

- BTSA Gestion et Protection de la Nature
- Responsable de Secteur en Distribution option "Alimentaire" ou "Animalerie" en 1 an par apprentissage à l'École d'Agriculture de Poisy en partenariat avec l'Université de Savoie,
- Licence Professionnelle Aquaculture : Gestion de la qualité et de l'environnement à l'École d'Agriculture de Poisy en partenariat avec l'Université de Savoie,
- Écoles d'ingénieurs ENSA -ENITA (concours C d'entrée en écoles d'ingénieur agricole),
- Écoles d'Ingénieurs Privées: ESA -ISA - ISARA (admission en 2<sup>o</sup> année sur dossier),
- A l'Université : Licence professionnelle « Aquariologie et aquaculture continentale" à Nancy.